



THIAVILLE / MEURTHE

ENTRÉE-NOUS.

FEVRIER 82

I.- EN DIRECT DU CONSEIL:

Réuni le 27 Janvier 1982, le Conseil:

- décide la remise en état du revêtement de la rue de la Côte, en 1982. Coût: 12 152 F (valeur septembre 1981).
- fixe, compte tenu de l'inflation et des majorations des redevances des taxes à verser, à 1,40 F le prix du mètre cube de l'eau et à 0,60 F le mètre cube d'assainissement.
- définit avec précision dans une délibération la description du blason communal qui a été déposé en 1979 aux Archives de M. et Moselle.
- fixe au taux privilégié de 100 F de l'heure d'utilisation la mise à disposition occasionnelle du tracteur et de la remorque en faveur de la commune de Lachapelle.
- Par ailleurs, lors de la précédente réunion, le Conseil avait approuvé l'avant-projet sommaire relatif à l'assainissement de Fagnoux et du Pré de la Scie (coût actuel 685 000 F) selon la délibération prise en 1977. A cet effet, le Conseil vote que la Commune de Lachapelle harmonisera son P.C.S. sur le nôtre pour ce secteur et participera pour 50 % à la dépense. Afin de simplifier les démarches et formamités diverses, la commune de Thiaville/M assurera la maîtrise d'ouvrage, souscrira les emprunts, mandatera les dépenses, etc... au nom des deux communes. A cet effet, le Conseil charge le Maire de négocier la convention utile entre les deux communes, ladite convention devant être soumise aux deux Conseils Municipaux. La réalisation de ce projet établi par Mr. Draperi se fera en deux ou trois tranches (à partir de 1983?). Les subventions prévues (40 %) sont sollicitées.

.../...

- .. Réuni à nouveau le 19 Février 1982, le Conseil:
- autorise le Maire à signer la Convention avec Mr. Lucien COLIN concernant le débardage des grumes de la coupe affouagère et désigne Messieurs COLIN et FRESSE pour assister le Maire.
 - fixe à 58 000 F la part communale des quatre impôts locaux (taxe d'habitation, taxe professionnelle, foncier bâti, foncier non bâti) pour 1982 soit par rapport à 1981 une majoration de 15 %. A noter que le taux d'inflation en 1981 a été de 14 % d'une part et que l'an passé les mêmes impôts (part communale) n'avaient été majorés que de 0,8 % d'autre part. Sur ces deux années, l'augmentation moyenne sera donc de 7,9 % l'an, c'est-à-dire très inférieure à l'inflation (13,6 % en 1980, 14 % en 1981). A noter aussi que les impôts revenant à la commune sont en moyenne 3 à 4 fois moins chers à Thiaville que la moyenne départementale et nationale. Bien évidemment, ces décisions ne concernent que la part communale, la seule sur laquelle le Conseil Municipal ait autorité, la part revenant au Département étant fixée par le Conseil Général et la part revenant à la Région par le Conseil Régional. Nous souhaitons pour nos porte-monnaie que ces deux organismes fassent preuve de la même modération en ce domaine que vos élus!
 - autorise le Maire à signer la nouvelle Convention avec la D.D.E. concernant l'aide technique à la gestion communale. Coût: 2,90 F par habitant et par an.
 - autorise le Maire à signer la Convention avec la commune de Lachapelle concernant l'ensemble des divers points relatifs aux études, à la réalisation, à l'entretien, etc... de l'égout " de Fagnoux ".
 - ouvre les crédits utiles nécessaires à diverses régularisations comptables pour des sommes déjà réglées (combustibles, cimetière, bûcherons, etc...).
 - réfléchit aux problèmes posés par le nécessaire curage du ruisseau des Grands Faings et délègue Messieurs FRESSE, GEORGE et ERHARD pour une reconnaissance approfondie sur place afin de déterminer la distance et les lieux d'intervention.
 - autorise le Maire à signer le moment venu l'acte d'achat du terrain pris à Mr. Henri POIREL pour élargir la rue des Vosges, auprès de Maître COLIN, notaire. Il fixe l'indemnité à verser à Mr. POIREL à 1 000 F, à la signature. Le Conseil note à cet effet que Mr. CHOLAY géomètre-expert, vient d'établir l'esquisse et le certificat d'urbanisme utile pour cette acquisition.
 - accepte l'offre d'Ordures-Service concernant le ramassage des objets encombrants dits " monstres " pour le prix de 5,04 F l'an par habitant.
- Cependant, nous apprenons au moment de tirer le présent bulletin que la commune de Bertrichamps, par décision de son Conseil Municipal, n'a pas réservé une suite favorable à ce projet. En conséquence, compte tenu des coûts trop importants qui seraient facturés pour le ramassage des seules communes de Thiaville et de Lachapelle, nous sommes contraints de surseoir à ce projet jusqu'à nouvel avis.
- examine le projet de renforcement de la distribution d'eau et reporte sa décision à une date ultérieure.
 - regrette que l'élargissement du CD 159 tant réclamé et si utile, soit une fois de plus différé de plusieurs années compte tenu des priorités (contournement de Toul, Longwy, Lunéville, etc...). Le projet n'est pas abandonné, nous dit-on, " il est seulement reporté ... " oui, mais à quand?
 - prend connaissance de diverses correspondances relatives à l'Annexe du Foyer Rural, des écoles de Raon, des coupes affouagères, des élections cantonales, de la fête patronale, etc... et répond aux questions posées par les Conseillers.

II.- LA VIE DU VILLAGE.

- .. Mariage: Nous apprenons le prochain mariage de Mr. Daniel HILSELBERGER, contremaître en papeterie, 31, lotissement de Bellevue à Thiaville, avec Mme Marie-Claude POIROT, le 13 Mars 1982. Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.
- .. Nouveaux habitants: Mr. et Mme Denis SIMON ont pris possession de leur pavillon au lotissement " Les Hayottes ". Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.

III.- GARDE - FORESTIER.

Nous apprenons la nomination de Mr. Patrick JEANNOT comme nouvel agent de l'O.N.F. ayant la charge des forêts communales de Thiaville. Il succède à Mr. POIROT (en retraite) et résidera à Bertrichamps, à la maison forestière. Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue.

IV.- PROCHAINES MANIFESTATIONS.

- 7 Mars : concours de belote à Lachapelle. Il aura lieu le 7 et non le 14 comme annoncé, en raison des élections cantonales.
- 20 Mars : défilé carnavalesque dans les rues (après-midi) organisé par l'A.P.E.
- 20 Mars : bal de la Mi-Carême organisé par le Foyer Rural
- 28 Mars : repas des Aînés de Thiaville-Lachapelle, organisé par l'Association Familiale.

V.- E.D.F. - TRAVAUX D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE.

Les travaux d'élagage, abattage, débroussaillage pour assurer l'entretien de la ligne électrique à haute tension E.D.F. Etival-Glonville seront entrepris prochainement sur le territoire communal.

VI.- PERCEPTION.

Les guichets de la Perception à Baccarat seront désormais ouverts suivant les horaires ci-dessous:

Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

VII.- CHEZ NOS VOISINS DE LACHAPELLE.

Extraits de " Lachapelle - Flash ": Au Conseil:

- l'exploitation de la coupe affouagère et le transport des affouages sera réalisé par Mr. SCKLOFF.
- par 8 voix contre 2, il est décidé de vendre le presbytère.

Naissance: Estelle au foyer de Mr. et Mme EUZENAT.

Décès: Mr. André MARTIN, ancien Maire, suite à son accident de circulation à Bertrichamps.

Distinction: Mr. Jean-Claude TANGUY a reçu la Croix du Combattant de l'Europe.

VIII.- DONS.

Un don anonyme de 100 F a été effectué en faveur du B.A.S.

Un autre don anonyme de 100 F a été effectué en faveur de l'Association Familiale.

Par ailleurs, Mme BENOIT, de Fagnoux, qui a marié le 16 Janvier son fils Didier à Bühl (Haut-Rhin) a remis les sommes suivantes:

50 F en faveur de l'Association Familiale

50 F en faveur du Foyer Rural

50 F en faveur du Club de l'Amitié

50 F en faveur de la Section de Football

50 F en faveur de la Coopérative Scolaire.

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés et à leur famille. Tous nos remerciements à ces trois généreux donateurs.

IX.- ELECTIONS CANTONALES.

Elles auront lieu les 14 et 21 Mars 1982.

J . M .
.../...

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- CLUB DE L'AMITIE.

ANNIVERSAIRE: Deux ans déjà que notre Club existe et c'est un bilan positif qui vous est soumis.

Après les préliminaires en décembre 1979, c'est la constitution d'un Club 3ème âge dans le cadre de l'Association Familiale, avec un mot d'ordre: l'AMITIE.

Dès le départ, ses auteurs ont cherché à faire une Association où ses adhérents se sentent entre Amis. Ce but paraît être atteint. Chez nous, l'Amitié n'est pas un vain mot et il s'est heureusement trouvé des personnes désireuses d'apporter aux autres quelque chose d'elles-mêmes. Vous les connaissez tous: Yvette, Marcelle, Jeannette, la Chorale, et j'en passe, qui animent nos anniversaires et nos fêtes sous les flashes de notre infatigable Nolle ENKLER. Photos qui viendront grossir les albums destinés à la postérité.

Autre but: Briser la solitude. Je viens de lire dans une revue quelques phrases que je vous livre car, pour moi, elles sont émouvantes et se rapportent bien à l'état d'esprit de notre Club: " Si la vieillesse avec tout ce qu'elle comporte est au bout du chemin, quel réconfort que d'avoir de bons compagnons de route ". A plusieurs d'entre nous demeurés seul après un deuil cruel, l'Amicale a permis de reprendre goût à l'existence.

Nous devons aussi valoriser la vie à la retraite en développant l'accueil: un nombre de plus en plus grand de jeunes retraités s'est intéressé et a pris goût à cette forme d'activités et vient grossir nos rangs. Quel réconfort pour les Anciens de voir la sollicitude de ces jeunes retraités qui participent à la vie et à la prospérité de notre Club par l'aide de toutes sortes qu'ils y apportent.

Organisation: Dirigé et conseillé par un Comité dynamique, notre Club organise des réceptions et des sorties qui furent jusqu'alors des succès. D'autres sont prévues prochainement qui seront adaptées à la résistance physique des participants. Ses finances sont saines grâce à une incroyable générosité de ses membres, ainsi qu'à l'aide des municipalités de Thiaville de Lachapelle et des Foyers Ruraux de nos deux communes. A tous, nous adressons un cordial et amical MERCI.

Cartes de membres: Suite à la demande de plusieurs d'entre nous, il vient d'être institué une carte de membre qui est délivrée au prix modique de 10 F à tous ceux qui désirent faire partie de notre Association (actif ou bienfaiteur). Cette carte donne droit à tous les avantages que peut procurer la caisse dans la limite des fonds disponibles.

Vite, réclamez-la auprès des responsables (Mme BEROUD, Mme FLEURENCE) ou faites bon accueil à celle qui vous la présentera.

A . B .

II.- FOYER RURAL.

Club Guitare: Dans le cadre du Foyer Rural, nous venons de créer un Club d'initiation à la guitare, ouvert aux jeunes à partir de 14 ans.

Nous sommes déjà une quinzaine de guitaristes " mordus " et attendons tous ceux qui voudraient l'être.

Les réunions ont lieu actuellement le vendredi de 20 h à 21 h 30 à l'Annexe du Foyer. Robert DEBRAY en assure la responsabilité et l'animation.

Marie-José DIVOUX, qui est à l'origine de ce Club, est à votre disposition pour tout renseignement et inscription.

R . D .

III.- A.P.E.:

L'A.P.E. vous informe que le défilé carnavalesque prévu le 13 Mars aura lieu dans les rues du village le 20 Mars après-midi.

M.C. P.

LA FORTERESSE DE THIAVILLE

Si très peu de documents parlent de la forteresse de Thiaville, c'est sans doute que son existence fut de courte durée; mais s'il n'en reste aujourd'hui presque rien, quelques auteurs nous permettent malgré tout d'évoquer l'aspect de Thiaville au XIVème siècle.

Ainsi, Stemer, en 1756, sans donner de date précise, écrit à propos de Thiaville: " Ce village étoit anciennement une Ville fortifiée, on remarque encore du côté de la rivière, des restes de ses fortifications, comme portes et fossés d'enceinte."

Dom Calmet, le célèbre abbé de Senones, historien de la Lorraine, en parle en 1753 dans sa "Notice de la Lorraine", mais se trompe d'un siècle sur la date de sa destruction: "On dit qu'en 1259, il y avait à Thiaville, village près le bourg de Deneuvre, une forteresse qui fut rasée du consentement de l'évêque de Metz et du duc de Lorraine."

Erreur rectifiée par Henri Lepage en 1843, dans "Le département de la Meurthe": "En 1338, il y eut un accord entre le duc Raoul et Adhémar, évêque de Metz, au sujet de Thiaville; et, en 1342, une bataille se donna près de ce lieu, entre les gens de l'évêque et ceux du duc de Lorraine. La forteresse de Thiaville avait été ruinée, selon Dom Calmet, en 1259; ce qui lui ferait supposer une origine fort ancienne. Mais nous croyons plutôt qu'il faut lire 1359; la destruction de cette forteresse devant avoir eu lieu probablement à la suite des démêlés de l'évêque et du duc, puisqu'elle fut ruinée de leur consentement réciproque." Lepage, lui aussi, se trompe d'un an sur la bataille de 1341, mais donne une précieuse indication sur les circonstances de la destruction de la forteresse en la situant à une époque plus conforme à la réalité.

L'abbé Grosse, dans son "dictionnaire statistique du département de la Meurthe " de 1838, est plus évasif et n'en parle que prudemment: " Ce village, autrefois compris dans le domaine temporel des évêques de Metz, était réuni au bailliage de Vic, généralité et parlement de Metz, avec les coutumes de l'évêché. Thiaville paraît ancien; les traditions locales racontent qu'il y avait un château-fort qui fut ruiné en 1259: à cette époque, Thiaville dépendait déjà de la chatellenie de Baccarat... Il paraît que les guerres de Lorraine firent essuyer quelques désastres à ce village." Là encore, la date est fautive, car Baccarat ne sera fondé qu'en 1340...

Entre 1340 et 1360, des guerres continuelles opposèrent l'évêque de Metz Adémar au duc de Lorraine Raoul jusqu'en 1346, date de sa mort à Crécy, puis à la régente Marie de Blois. C'est certainement au cours de l'une de ces guerres qu'il faut situer la ruine de Thiaville. La plus importante eut lieu le jour de la Trinité 1341 et tous les historiens confirment que ce jour-là, Thiaville eut à souffrir. Il serait trop fastidieux de rapporter les causes et le déroulement de cette bataille, mais on pourra en trouver les différentes versions dans l' " Histoire de Lorraine " de Digot (tome II, p. 239), dans les " Mémoires pour servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat " de Charles Mangin (p. 157) et l' " Histoire de Metz " (tome II).

Retenons les conséquences pour Thiaville: " Le résultat de cette guerre fut la ruine de quelques malheureux paysans et la dévastation de quelques villages " (Mangin); " Cette affaire fut soumise à l'arbitrage de Simon, comte de Salm qui ordonna que les Messins répareraient les dommages des gens du duc, et que ce dernier réparerait ceux faits à Bertrichamps, à Thiaville et Humbépaire. " (Lepage) Dommages confirmés par une quittance retrouvée aux Archives Nationales dont voici la teneur: " Quittance passée par devant Jehan Aubert Prestre Notaire Impérial de la ville de Toul par laquelle Hennas Maire de Thiaville et les Echevins de la paroisse de Thiaville tant pour eux que pour toute la Communauté de ladite ville deschargent et quittent Raoul duc de Lorraine ses gens et sujets de tous les dommages qu'ils ont faits en ladite ville de Thiaville en quelque manière qu'ils ayent esté et s'en tiennent pour bien payés. Fait le 2 janvier 1342."

Si l'on en croit l'abbé Bernhardt (" Deneuvre et Baccarat d'après des documents inédits " 1895), c'est à ce moment que la forteresse est incendiée et qu'après accord entre les deux camps, on parachèvera sa destruction en 1359: " A la suite de cette guerre, et en vertu d'un mutuel consentement entre Lorrains et Messins, l'année 1359, on ruina le château-fort de Thiaville. Il n'en reste aujourd'hui aucune trace."

Son histoire s'arrêterait là si Bernhardt n'était contredit par un autre historien local, Charles Mangin, pharmacien à Baccarat qui, dans ses " Mémoires pour servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat " de 1861, nous apporte le plus de renseignements sur Thiaville, sans hélas citer ses sources qui auraient permis une vérification. D'abord, il situe Thiaville: "... l'on voyait quatre châteaux-forts et une tour dans l'intervalle compris entre Raon et Baccarat: le château de Beau-regard appartenant à la maison de Lorraine et celui de Deneuvre qui plus tard devint aussi sa propriété; celui de Thiaville, et celui de Baccarat avec la tour des Voués, tous trois dépendant de l'Evêché de Metz."

Puis il évoque plus précisément la forteresse: "... L'évêque Adémare qui passa sa vie au milieu des camps, portait tous ses soins non seulement à entretenir ses châteaux toujours en état de pouvoir résister aux attaques de ses ennemis, mais aussi à acquérir ou à élever de semblables monuments. C'est ainsi qu'il était devenu possesseur d'une autre forteresse située encore dans nos environs, mais dont il ne reste plus le moindre vestige. Ce château bâti par on ne sait qui (peut-être par le même évêque) (1) sur un des monticules qui avoisinent le village de Thiaville, fut incendié avec trois hameaux des environs (2) pendant la guerre de ce prélat avec la régente de Lorraine, Marie de Blois. (3) Enfin il fut démoli (4) quelque temps après en 1359 par suite d'un accord entre Adémare et cette princesse, assistée de Ferri de Linanges, son second mari et Brochard de Fénétranges, désignés tous trois dans le testament de Raoul, comme gouverneurs du duché de Lorraine. Cependant, l'année suivante, Eric de Fénétranges, Liébaut voué d'Epinal, François d'Herbéviller, Ferry de Parroie et André de Ville, nommés juges arbitres pour régler les différends qui divisaient les deux partis, condamnèrent le duc Jean, successeur de Raoul, à indemniser l'évêque du dommage qu'on lui avait causé par la destruction de sa forteresse et des trois hameaux qu'elle protégeait. Mais peu importait cette réparation à la maison de Lorraine, puisqu'elle était arrivée à ses fins en faisant disparaître ce château qui portait sans doute trop d'ombrage aux possesseurs de Béroüart, Beauregard, autre forteresse dont on voit encore quelques ruines au-dessus de Raon... "

(1) L'observation du sondage effectué près de la rivière permet de dire qu'il s'agit d'une construction caractéristique du XIV^e siècle, ce qui n'infirmait pas l'hypothèse selon laquelle Adémar serait le fondateur même de la forteresse, cet évêque belliqueux ayant régné de 1327 à 1361.

(2) Quels hameaux protégeait la forteresse? Il peut s'agir de Thiaville, de Fagnon et de La Chapelle, ou de Thiaville, Fagnon et Fagnoncelle, mais sa protection pouvait s'étendre aussi à Bertrichamps et Humbépaire, avant la construction du château de Baccarat en 1340, tous ces villages étant dans le fief temporel de Metz enclavé en terre lorraine et menacé par Deneuvre au Nord et Beauregard au Sud. Ce point reste obscur, les noms précis des villages n'étant pas cités dans les chroniques de Metz.

(3) Toutes les guerres entre Adémar et Marie de Blois entre 1346 et 1360 sont relatées par Digot (Histoire de Lorraine, tome II, page 264). Seuls deux passages pourraient se rapporter à Thiaville, mais ils sont trop vagues pour qu'on puisse être affirmatif. Le premier avance la date du mois d'avril 1348, où trois seigneurs alliés de la régente " firent irruption dans le temporel de l'Evêché, commirent des dévastations dans les campagnes ", et le second dit que " Marie.... rendit à Adémar plusieurs fiefs dont la possession était litigieuse, et retira les garnisons qu'elle avait placées dans quelques châteaux construits sur les terres de l'Evêché ".

(4) Il va de soi que si le château fut démoli en 1359, c'est qu'il ne fut pas totalement détruit en 1341, ou qu'il fut réparé. Mais Adémar, à cette époque, consacra tous ses soins à fortifier Baccarat où il affectionna même de séjourner longuement.

En conclusion, si l'existence de la forteresse est indiscutable, elle fut relativement courte, incendiée en 1341, endommagée une nouvelle fois entre 1346 et 1359 pour être définitivement ruinée en 1359. Les villages de Thiaville, Fagnon et La Chapelle eurent beaucoup de mal à se relever de leurs cendres et connurent une longue éclipse, car pendant plus d'un siècle, on n'en trouve pratiquement aucune trace dans les archives. Il est regrettable enfin que de précieux documents aient disparu dans l'incendie de la bibliothèque de Metz en novembre 1944.

R . C .